

Salaire des psychologues : une victoire significative mais partielle

Prime de 15% pour les temps plein

Le 16 décembre dernier, il y a eu réunion du Groupe de travail sur la main-d'œuvre de psychologues, du ministère de la santé et des services sociaux. Groupe de travail auquel participent bon nombre de représentants des syndicats, des associations d'établissements, de l'association des psychologues, de la coalition pour l'accessibilité, de la fédération des doctorants en psychologie et autres, bref d'acteurs concernés par le problème de la pénurie de psychologues dans le réseau public.

Les représentants du ministère avaient fait leur travail tout au long de l'été puis de l'automne et, au cours de cette réunion, ils nous ont annoncé ce qu'ils ont pu obtenir du Conseil du trésor pour augmenter l'attraction et la rétention des psychologues quant à occuper un poste temps plein dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

A compter du 29 janvier 2012, les psychologues du réseau de la santé et des services sociaux qui travaillent un total de 70 heures par deux semaines se verront ajouter à leur salaire une **prime de 15 %**. Ceux travaillant un minimum de 56 heures aux deux semaines recevront une **prime de 12 %** de plus à leur salaire. Les psychologues qui travaillent 2 jours et demi ou 3 jours n'auront droit à aucune prime. Le ministère est donc cohérent avec son intention de favoriser le travail à temps plein afin que les services à la population puissent être donnés de manière optimale.

Ces primes seront valables jusqu'au 30 mars 2015, moment du renouvellement des conventions collectives. Si elles n'avaient eu aucun effet sur l'attraction et la rétention des psychologues dans le réseau, elles pourront être annulées. Si l'effet devait être positif, il y a fort à parier qu'elles soient intégrées dans la convention. Cela se précisera dans les prochaines années. Une note précisant tout cela devrait être envoyée dans les établissements du MSSS au courant de la semaine du 19 décembre.

Cette victoire est cependant partielle. Tout d'abord, puisqu'il s'agit d'une « prime », ces montants ne sont pas applicables au calcul du RREGOP (régime des rentes). De plus, cette prime ne contribue pas à encourager les psychologues qui acceptent de travailler dans le réseau à mi-temps, alors que les conditions de travail sont insatisfaisantes, selon notre dernier sondage. Sans compter que cette prime ne touchera pas les psychologues qui travaillent dans le secteur scolaire (ministère de l'éducation).

La solution est que nous puissions faire des gains du côté de l'équité et du maintien de l'équité salariale. Ces gains toucheront tout le monde, peu importe qu'il s'agisse de psychologues de l'éducation ou de la santé et des services sociaux, et peu importe leur nombre de jours travaillés. Il nous faut donc continuer d'investir dans les démarches entreprises à date dans ces dossiers, tant du côté de certains psychologues et de l'Association que des syndicats. Il faut considérer que ces gains seront permanents et seront comptabilisés dans le calcul du RREGOP. Et souhaitons que nous obtenions un meilleur résultat : le 15% obtenu nous amène à un salaire de 86,518 \$, qui ne satisfait que 19% des répondants à notre sondage. En effet, 30% souhaitent un salaire se situant entre 90,000 \$ et 100,00 \$ et 48%, supérieur à 100,000 dollars. Nous verrons à l'usage l'impact réel de cette prime, i.e. sa capacité de retenir ou d'attirer les psychologues dans le réseau public.

Nous en profitons pour faire un petit rappel de l'importance de participer à la contribution volontaire pour soutenir la très coûteuse démarche d'appel de deux psychologues devant la Commission des relations de travail. Les gains escomptés ne seront pas empochés uniquement par les membres de l'Association, mais par l'ensemble des 3,480 psychologues du secteur public. Et comme peu de psychologues du secteur scolaire sont membres de l'association, raison de plus pour ceux-ci de contribuer à la défense de leurs propres intérêts. Pour contribuer, consulter le communiqué [ci-joint](#).

Du côté de l'internat des doctorants en psychologie, le ministère ne peut rien annoncer pour le moment car il doit faire la réflexion pour l'ensemble des professions. On semble toutefois bien saisir l'importance d'apporter une aide aux doctorants en psychologie pour les dernières années de leur formation afin d'éviter que leurs études se prolongent indûment. Il existe déjà une table de travail sur les stages et internats effectués dans les établissements du réseau mais on ne semble pas vouloir accueillir un nouveau participant à cette table déjà suffisamment garnie. Des documents pourront toutefois lui être acheminés. Il faudra cependant nous assurer que la réalité d'un internat comme celui des doctorants en psychologie est bien représentée à cette table. Les participants à la rencontre ont souligné que les internats en psychologie s'effectuent à temps plein et qu'ils ressemblent aux résidences de médecine. La possibilité de bourse pour les dernières années du doctorat est également examinée.

Voilà donc des nouvelles fort intéressantes pour les psychologues travaillant dans le réseau de la santé...ou songeant à y travailler. Les efforts combinés de tout le monde – APQ, coalition, syndicats, fédération des étudiants et autres – ont amené un bon résultat, qui présente à tout le moins l'avantage d'une solution immédiate pour tenter d'enrayer la pénurie du réseau de la santé.

Nous pouvons probablement considérer ce pas significatif du ministère de la santé comme un cadeau de Noël.

De très joyeuses fêtes à tous

Paul Loubier, vice-président

Charles Roy, président